

NATIONS UNIES

Assemblée  générale

QUARANTE-NEUVIEME SESSION

Documents officiels

TROISIEME COMMISSION
49e séance
tenue le
jeudi 1er décembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 49e SEANCE

Président : M. CISSE (Sénégal)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/49/SR.49
21 avril 1995
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82594 (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : PROMOTION DE LA FEMME (A/49/38 (Suppl. No 38), A/49/176, A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, A/49/217-E/1994/103, A/49/287-S/1994/894 et Corr.1, A/49/308, A/49/314 et Corr.1, A/49/327 et Corr.1, A/49/349, A/49/354, A/49/365-E/1994/119, A/49/378, A/49/381, A/49/462 et Corr.1, A/49/506, A/49/532, A/49/587 et Corr.1; A/C.3/49/13)

1. Mme MONGELLA (Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes) dit que les préparatifs de la Conférence, qui visaient à privilégier les principaux sujets de préoccupation définis par la Commission de la condition de la femme, se sont avérés fructueux. Des comités préparatoires ont été créés dans plus de 150 Etats Membres et le Secrétariat a reçu plus de 130 rapports nationaux. Mme Mongella sait gré aux organismes des Nations Unies qui ont apporté aux pays un appui technique et financier et qui, grâce à leur contribution dans leurs domaines respectifs de compétence, ont assuré une participation accrue de la population. Les organisations non gouvernementales ont joué un rôle décisif dans l'information et la sensibilisation du public et la préparation d'actions concrètes.
2. La valorisation du rôle de la femme est récemment apparue comme un élément essentiel du développement. Les femmes elles-mêmes ont manifesté leur intérêt pour la Conférence en participant par milliers aux réunions nationales, régionales et préparatoires. Les cinq plans ou plate-formes d'action prévus au niveau régional ont été complétés.
3. La promotion de la femme reste entravée par la pauvreté, la violence et le manque d'accès aux ressources, aux services d'enseignement et de santé, ainsi que par un niveau inacceptablement bas de participation à la prise de décisions. Comme ce sont les femmes qui subissent les premières les retombées des politiques économiques et des conflits armés, elles doivent participer activement à la prise des décisions.
4. Il faudra examiner à la Conférence de Beijing l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le fonctionnement de son organe de suivi, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Dans son rapport (A/49/38), ce comité compare ses conditions de travail à celles d'autres organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme. La Convention limite le temps de réunion du Comité et réduit par conséquent le nombre de rapports qui pourraient être examinés et débattus de manière constructive, mais malgré l'amendement à l'article 20 de la Convention proposé par le Comité pour résoudre le problème, les Etats parties ne se sont pas prononcés. Mme Mongella suggère que l'Assemblée générale examine la recommandation du Comité.
5. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 seront examinées et évaluées pour la deuxième fois lors de la Conférence mondiale. Par conséquent, la Commission de la condition de la femme a choisi les thèmes prioritaires de sa trente-neuvième session en fonction de l'apport qu'ils pourraient représenter pour la Conférence, en particulier pour son projet de Plate-forme d'action. Deux des thèmes retenus - l'égalité des sexes en matière d'éducation et de formation et les femmes et la prise de

/...

décisions économiques - ont été débattus lors de réunions de groupes d'experts tenues respectivement à Turin et New York, et une troisième réunion est prévue pour examiner la contribution que les femmes peuvent apporter à la paix et à la sécurité.

6. Le rapport du Secrétaire général sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (A/49/354), premier du genre sur la question, a été établi à partir de sources intérieures et extérieures au système des Nations Unies, dont la Division de la promotion de la femme, qui s'intéresse depuis longtemps au problème de la violence contre les femmes. Les travailleuses migrantes illégales ou dépourvues de papiers en règle sont particulièrement exposées à la violence, et le trafic de femmes et la prostitution forcée, tous deux reconnus comme formes de violence à l'égard des femmes, semblent être en augmentation. La protection juridique des travailleuses migrantes est déjà assurée par un éventail d'instruments internationaux, mais il faudrait approfondir la question, et le rapport comporte plusieurs recommandations à cet effet.

7. L'étude mondiale de 1994 sur le rôle des femmes dans le développement constitue la principale base factuelle de la Plate-forme d'action pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Elle est axée sur trois thèmes : la pauvreté, les emplois productifs et la participation des femmes à la prise de décisions économiques. Un résumé des conclusions de l'étude figure dans le document A/49/378.

8. Pour mesurer le succès de la Conférence mondiale, il faudra en étudier à la fois le fonctionnement et l'aboutissement. Le texte de la Plate-forme d'action sera l'un des résultats tangibles, mais si l'on souhaite qu'il ait quelque signification, il faudra tirer la leçon des précédentes conférences sur les femmes. En effet, on peut par exemple déplorer les faibles progrès accomplis dans l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, mais la faute en est au manque quasi total de moyens institutionnels et financiers de mise en oeuvre.

9. Pour ce qui est du fonctionnement, les idées et l'expérience des organisations non gouvernementales (ONG), qui ont toujours pris part aux activités de promotion de la femme - essentiellement au niveau local - seront un facteur décisif du succès de la Conférence. Le fait que de nombreux pays comptent faire figurer dans leur délégation des représentants des principales ONG est un élément très positif. En outre, le Forum des ONG, qui doit également se tenir à Beijing, fournira à ces dernières maintes occasions de débattre entre elles de la question.

10. Le secrétariat de la Conférence joue un rôle actif dans la diffusion de l'information en utilisant plusieurs modalités - supports électroniques, imprimés, communiqués, etc. Le Département de l'information publie également toute une gamme d'articles, brochures et autres documents. En conclusion, Mme Mongella sait gré au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de son appui inconditionnel.

11. Mme HEYZER [Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)] dit qu'UNIFEM, qui exprime les préoccupations collectives des femmes,

/...

souhaite devenir un instrument du changement en élaborant un programme d'action pour le rôle de la femme dans le développement au XXI^e siècle. Ce programme ne se limite d'ailleurs pas aux problèmes des femmes, mais représente la façon dont ces dernières envisagent les modifications qu'il faudrait apporter à l'ensemble du programme d'action pour le développement.

12. Les principaux défis qui se posent à l'humanité à l'aube du XXI^e siècle décideront de sa survie même. La féminisation de la pauvreté s'observe sur l'ensemble de la planète. Il est impossible de parvenir à un développement humain durable dans une situation instable où les coûts et avantages du développement ne sont pas répartis de manière équitable entre les hommes et les femmes et où les chances de la moitié de l'humanité sont compromises. Le premier défi consiste donc à élaborer une conception plus équitable du développement. Le deuxième est de garantir des moyens d'existence écologiquement viables dans un contexte de dégradation de l'environnement. Les femmes sont les principales victimes de cette dégradation, qui épuise les ressources d'un monde où une grande part de la population conserve un mode de vie rural où ce sont les femmes qui produisent l'essentiel des biens agricoles de subsistance.

13. Les mouvements de population massifs à l'intérieur des pays et entre eux affectent des millions de personnes, en grande majorité des femmes. Le troisième défi consiste donc à construire une vie relativement stable dans ce contexte de flux migratoires. Enfin, les femmes doivent affronter de nouveaux conflits engendrés par l'effondrement des structures politiques traditionnelles. Les problèmes décrits précédemment atteignent des proportions catastrophiques, et l'on ne peut plus se contenter de gérer simplement ces crises. Il faut élaborer des stratégies à long terme, car de tels défis exigent une nouvelle approche qui tienne compte des problèmes des personnes placées dans des situations qui échappent à leur contrôle.

14. Le coeur du programme d'action pour la promotion de la femme dans le cadre du développement au XXI^e siècle est une projection des changements politiques et économiques nécessaires pour réparer les erreurs des anciennes approches du développement et élaborer de nouvelles stratégies visant à favoriser des modes de subsistance durables et l'existence de communautés stables sur la base de l'équité entre les sexes et de la justice sociale pour toutes les couches de la population. Ce programme d'action vise à répondre aux défis actuels par les moyens suivants : élaboration d'une conception du développement radicalement nouvelle en vue de réajuster le rythme et les modalités de la croissance économique et de redistribuer les coûts et avantages sur la base de l'équité entre les sexes; nouvelle optique de la viabilité écologique et sociale, déterminant des modes de subsistance durables caractérisés par un accès aux ressources fondé sur l'équité entre les sexes; réinsertion sociale et reconquête de la stabilité pour les femmes comprises dans des mouvements de population; enfin, protection des femmes dans les situations de conflit.

15. Le programme d'action est fondé sur un principe de justice sociale selon lequel il faut répondre aux besoins des femmes en matière de modes de subsistance en garantissant leur droit d'avoir accès aux ressources et de les contrôler. UNIFEM l'a conçu comme un instrument de changement visant à surmonter le désespoir, le cynisme désabusé et l'inertie invincible qui bloquent

/...

toute initiative constructive avant même qu'elle ne soit lancée. La priorité d'UNIFEM sera d'aborder les questions essentielles liées aux modes de subsistance des femmes et à leur pouvoir d'intervenir dans les décisions, qu'il s'agisse de leurs principaux besoins, droits et obligations, de la mondialisation et restructuration de l'économie, de l'écologie et des modes de subsistance viables, des déplacements de population et des migrations internationales, des relations entre les sexes et de la condition de la femme, ou de la paix et de la sécurité sociale. UNIFEM s'adresse donc à la fois aux femmes et aux pouvoirs publics et cherche à conjuguer tous les efforts en vue de créer un monde plus sûr. Il souhaite contribuer aux processus susceptibles de renforcer le programme d'action des femmes pour le changement, tout en soutenant leur contribution à la promotion d'une saine gestion de la société, d'une plus grande mise en jeu de leurs responsabilités et d'une nouvelle conception de l'existence fondée sur des modes de subsistance stables.

16. UNIFEM cherche à dégager des liens explicites entre les recommandations et les stratégies formulées lors des cinq conférences principales des Nations Unies tenues durant la première moitié des années 90. Il est essentiel que l'élan imprimé à Rio, à Vienne et au Caire soit maintenu à Copenhague et à Beijing. La Conférence de Beijing sera l'occasion de proclamer un ordre du jour pour la promotion de la femme au XXI^e siècle qui prenne en considération, de manière déterminante, les processus de développement qui ont une influence décisive sur la vie de chacun.

17. En tant qu'organisme autonome des Nations Unies né du mouvement international pour la promotion de la femme, UNIFEM travaille en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il est donc en mesure d'influer sur la façon dont sont traitées les principales questions relatives au développement, de suggérer une approche intégrant hommes et femmes et de jouer un rôle de catalyseur dans l'instauration de la parité entre les sexes.

18. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes sera l'occasion de lancer un appel collectif aux décideurs des secteurs public et privé, afin qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités, et d'exiger collectivement que des ressources importantes soient investies en vue de traduire les principes en actes qui soient au bénéfice de tous. A ce propos, les fonds actuellement alloués à UNIFEM ne suffisent pas à répondre aux besoins des deux milliards et demi de femmes qui peuplent la planète, et Mme Heyzer invite instamment les gouvernements à augmenter leur appui financier.

19. Mme SOLTAN-MOHAMMADI (Responsable des questions relatives aux femmes, Bureau de la gestion des ressources humaines), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/49/587), dit que ce rapport se démarque des rapports périodiques habituels en ce sens qu'il comporte un plan d'action stratégique pour améliorer la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000). Ce plan ne remplace pas simplement le programme d'action actuel, qui s'est avéré inefficace, mais il expose également certaines conceptions et détermine les mesures concrètes à prendre pour aider le Secrétariat à atteindre l'équilibre entre les sexes d'ici à l'an 2000. Ses objectifs ont été formulés dans un plan de relève fondé sur le taux d'attrition et l'estimation du nombre de vacances de poste pour la période considérée, avec

/...

des niveaux de recrutement et des pourcentages annuels spécifiques pour les classes allant de P-1/2 à secrétaire général adjoint. Le plan de relève repose sur un plan d'application bien structuré, qui prend en considération toutes les questions relatives à la situation des femmes au Secrétariat.

20. Le succès du plan d'action stratégique sera fonction des éléments suivants : disponibilité de données permettant la prévision et la prise de décisions dans le domaine de la gestion; élaboration par le Bureau de la gestion des ressources humaines d'une base de données facilement accessible; planification visant à dynamiser le processus; communication favorisant la participation de la direction et du personnel au plan; incitation à la prise de responsabilités et sensibilisation garantissant la contribution de chacun à la recherche de l'égalité; établissement d'un rapport d'orientation générale permettant d'évaluer les résultats obtenus par les responsables de la gestion dans l'application du plan; formation visant à adopter un meilleur style de gestion pour appuyer le plan. Il a fallu en outre se faire à l'idée qu'une plus grande part du nombre limité de postes soumis à la répartition géographique et appelés à devenir vacants durant la période couverte par le plan devront être confiés à des femmes, ce qui exigera un effort concerté de l'ensemble du Secrétariat, avec l'appui des Etats Membres.

21. L'un des éléments essentiels du plan réside dans la façon dont il aborde les questions liées aux objectifs quantitatifs : aménagement des carrières, formation, amélioration des structures, réforme du recrutement et de la promotion, contrôle, transparence et gestion du plan. L'élaboration du plan d'action stratégique a permis au Secrétaire général de réaffirmer sa conviction que la situation des femmes au Secrétariat ne saurait être examinée indépendamment de la crise dans la mise en valeur des ressources humaines ou des problèmes de gestion que doit affronter le Secrétariat.

22. Pour appliquer le plan, il faut disposer d'un réservoir plus important de main-d'oeuvre féminine expérimentée et qualifiée. Il faut en outre surmonter les obstacles bureaucratiques existant au Secrétariat et à l'extérieur et élaborer des plans de carrière avantageux à la fois pour les femmes qui travaillent déjà à l'ONU et pour celles qu'on envisage de recruter.

23. La section du rapport consacrée à l'application du plan expose un certain nombre de stratégies à adopter. Il faut toutefois souligner que si les Etats Membres n'octroient pas des fonds au plan d'action stratégique et à la Responsable des questions relatives aux femmes et ne leur apportent pas un soutien concret, ces stratégies, comme les précédentes, resteront lettre morte. La participation des femmes en nombre suffisant et à des niveaux de responsabilité qui puissent influencer les travaux de l'Organisation n'est plus une simple question d'égalité ou de parité entre les sexes. Elle peut déterminer de manière essentielle la façon dont les Nations Unies s'acquittent des obligations découlant de la Charte. Les femmes exigent de participer à la prise de décisions internationales sur des questions qui concernent les générations présentes et futures. Parvenir à une meilleure représentation des femmes est une responsabilité commune qui exige de la détermination et des ressources. Pour ce qui est de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général garantira l'adhésion de l'administration, du Bureau de la gestion des ressources humaines et des cadres supérieurs au plan d'action stratégique

/...

proposé. Les Etats Membres sont invités à appuyer cet effort en proposant du personnel féminin qualifié à l'occasion des vacances de poste, particulièrement dans les classes supérieures, en favorisant la communication entre les femmes et le Secrétariat et en apportant à ce dernier suffisamment de ressources humaines et financières.

24. Mme ALVAREZ (République dominicaine) dit que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a exécuté plusieurs programmes spécialisés dans les domaines suivants : collecte et analyse de données, diffusion de données ventilées par sexe, amélioration des méthodes de collecte et de traitement des données statistiques, mise au point d'une méthode d'évaluation du travail et de la productivité des femmes, et recueil d'informations en vue d'analyser la situation des travailleuses migrantes et des réfugiées âgées, ainsi que des veuves. Concernant la proposition tendant à fusionner l'Institut et UNIFEM, Mme Alvarez se demande si une restructuration radicale du seul institut qui s'occupe de recherche et de formation pour la promotion de la femme contribuerait à la rationalisation de ses travaux ou si elle ne servirait pas plutôt des intérêts individuels à court terme, au détriment des besoins collectifs à long terme de toutes les femmes, et notamment de celles qui vivent dans les pays en développement.

25. Ce n'est pas que la délégation dominicaine soit opposée à la restructuration de l'Institut, mais elle est convaincue qu'il faudrait donner plus de transparence à ce processus et assigner à l'Institut un mandat précis et plus cohérent de nature à encourager la recherche de solutions durables aux problèmes de la faim, du sous-développement, de l'extrême pauvreté et de la justice sociale, sans compter le maintien de la paix et les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. A ce sujet, Mme Alvarez souligne que les organismes chargés d'exécuter les programmes de coopération technique et financière doivent être séparés de ceux qui déterminent les politiques à suivre et assurent la coordination.

26. La délégation dominicaine est particulièrement préoccupée par la façon peu orthodoxe dont le Secrétariat a traité la fusion envisagée, allant jusqu'à négliger les règles les plus fondamentales de l'Organisation. A ce sujet, elle souligne qu'il faut se conformer intégralement aux dispositions de la résolution 1994/51 du Conseil économique et social et de la résolution 48/111 de l'Assemblée générale. Dans cette dernière figuraient plusieurs recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite. Deux rapports ont été demandés, l'un sur la nécessité de maintenir le mandat de l'Institut, l'autre sur l'interaction de l'Institut, d'UNIFEM et d'autres organes pertinents de l'ONU, mais aucun n'a été publié. Avant toute décision, il faudra également examiner avec attention le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les incidences financières de la fusion (A/49/365-E/1994/119).

27. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et UNIFEM ont tous deux apporté une précieuse contribution à la promotion de la femme. Cela dit, la fusion proposée affecte radicalement les travaux de l'Institut, pour le moins parce que plusieurs postes clefs n'ont pas été pourvus, alors qu'UNIFEM est doté de tout son personnel prévu. Il faut ici rendre hommage au personnel de l'Institut qui, en dépit de telles conditions, a su continuer à s'acquitter de sa tâche. Toutefois, si cette situation devait

/...

persister, l'Institut ne sera plus en mesure d'exécuter correctement son mandat, et ce sont les femmes du monde entier, et en particulier celles des pays en développement, qui en pâtiront.

28. Le Gouvernement dominicain attache une grande importance aux activités de l'Institut; grâce à la collecte de données et à la compilation de statistiques sur les femmes, il a ouvert la voie à UNIFEM et à d'autres organes de l'ONU compétents en la matière. Le mandat de l'Institut est aussi valable aujourd'hui qu'en 1975. Toute décision concernant l'avenir de l'Institut devrait donc refléter la responsabilité commune des Etats Membres dans l'établissement de la paix et du progrès social, et non des intérêts individuels à court terme. Mme Alvarez espère que les deux projets de résolution sur la question, présentés respectivement par le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des 77, seront adoptés par consensus.

29. Mme PILOTO (Zimbabwe) félicite la Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de la qualité des préparatifs et de son effort personnel pour obtenir des ressources et sensibiliser les diverses autorités gouvernementales. La délégation zimbabwéenne est convaincue que les préparatifs de la Conférence et les contributions apportées à différents niveaux porteront leurs fruits. Par ailleurs, elle exprime sa gratitude à UNIFEM pour l'aide qu'il a fournie dans la région et espère que les pays donateurs continueront à appuyer généreusement le Fonds.

30. L'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi a modérément progressé dans certains domaines : ainsi, la plupart des gouvernements ont adopté des lois visant à améliorer la condition de la femme, on a nommé davantage de femmes à des postes de responsabilité, et l'on s'est efforcé de favoriser l'accès des filles à l'enseignement. Il est néanmoins préoccupant de constater qu'on a fait peu de choses pour consolider ces initiatives fructueuses.

31. Mme Piloto souligne l'importance de mécanismes d'appui pour aider les femmes à assumer dans de bonnes conditions des postes à haut niveau de responsabilité, car leur nomination à de tels postes ne rencontre pas toujours l'approbation de leurs collègues dans des milieux professionnels traditionnellement masculins. Quelles que soient leurs compétences, les femmes ne sont pas toujours traitées en égales et sont en butte à diverses formes de brimades. Il est louable d'avoir mis en place des mécanismes chargés de s'occuper des problèmes de harcèlement sexuel, mais il faut aussi s'efforcer davantage à élever le statut professionnel des femmes dans la société. Les pouvoirs publics pourraient par exemple organiser des rencontres où seraient débattus les problèmes rencontrés par les femmes là où elles travaillent. Il faudrait aussi faire mieux connaître aux femmes et à l'ensemble de la société les programmes mis en place au niveau local et par les organismes des Nations Unies pour favoriser la promotion de la femme.

32. Au Zimbabwe, on a eu recours aux médias pour présenter à tous les secteurs de la société les programmes conçus par les pouvoirs publics. Le Président s'est lui aussi montré un ardent défenseur de l'équité et de l'égalité entre les sexes. Il y a certes place pour de nouvelles améliorations, mais il est

/...

incontestable que des progrès considérables ont été accomplis depuis que le Zimbabwe a conquis son indépendance.

33. Les femmes doivent également s'organiser pour lutter contre la discrimination, car ceux qui les ont opprimées de longue date ne renonceront pas volontiers à leur statut privilégié. Dans le cadre de leurs politiques pour la promotion de la femme, les pouvoirs publics doivent encourager les femmes à relever ce défi sans provoquer pour autant l'hostilité de leurs homologues masculins.

34. Les besoins des femmes qui se trouvent dans des situations marginales - jeunes filles ayant abandonné l'école ou adultes souhaitant reprendre leurs études mais ne trouvant pas d'infrastructures adéquates - ont souvent été négligés. Il faudrait en tenir compte dans la préparation de la Plate-forme d'action pour la Conférence de Beijing. La délégation zimbabwéenne est prête à partager les leçons de son expérience dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la question d'une éducation visant à la parité entre les sexes.

35. M. FITSCHEN (Allemagne), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que celle-ci attache une importance particulière à quatre questions liées à la promotion de la femme : l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes, le cadre institutionnel établi dans le système des Nations Unies pour la promotion de la femme, la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

36. Au cours des dernières années, la charge de travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a augmenté considérablement en raison du nombre croissant d'Etats devenus parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En conséquence, le délai entre la présentation des rapports et leur examen par le Comité peut aller jusqu'à trois ans. La tâche du Comité, qui consiste à formuler des suggestions et des observations générales d'après ces rapports, s'est elle aussi considérablement accrue. Les récentes observations générales formulées par le Comité en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes et l'égalité dans le mariage et les relations de famille sont une aide précieuse pour l'application de la Convention.

37. Il ressort clairement du rapport du Secrétaire général (A/49/308) que le Comité dispose de moins de temps pour se consacrer aux tâches qui lui sont assignées que d'autres organismes créés par des instruments internationaux et ayant un mandat comparable. L'Union européenne craint que l'examen des rapports ne devienne un exercice de pure forme qui ne permettrait pas le dialogue approfondi avec les gouvernements qui est de tradition pour les organismes créés par des instruments internationaux et qui est vital dans le cas du Comité, puisque la Convention recouvre une vaste gamme de questions. La charge de travail du Comité pourrait encore augmenter si on appliquait la proposition, contenue dans la Déclaration de Vienne, d'introduire un droit de pétition. Des mesures doivent être prises pour garantir que le Comité dispose d'un temps suffisant pour ses sessions ainsi que des ressources nécessaires pour remplir le mandat qui lui est échu aux termes de la Convention.

/...

38. Le nombre élevé des réserves formulées à l'égard de la Convention est également une source de préoccupation. Selon l'article 28, aucune réserve incompatible avec l'objet et le but de la Convention ne sera autorisée. A cet égard, M. Fitschen rappelle que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme avait recommandé aux Etats de limiter la portée des réserves aux instruments relatifs aux droits de l'homme.

39. La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes est l'une des plus grandes réussites de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. M. Fitschen se félicite de la nomination d'un Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes et attend avec intérêt ses recommandations concernant des mesures pratiques de nature à éliminer cette violence, ses causes et ses conséquences.

40. La fusion proposée de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) peut être un moyen de renforcer la capacité des Nations Unies en matière d'activités liées à la promotion de la femme, sous réserve de certaines conditions. Cependant, les aspects juridiques, financiers et administratifs d'une telle fusion doivent être mieux précisés et discutés. L'Union européenne a l'intention de participer aux consultations menées actuellement en application de la résolution 1994/51 du Conseil économique et social, afin que l'Assemblée générale puisse disposer de toutes les informations nécessaires pour se prononcer en connaissance de cause lors de sa cinquantième session.

41. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu à Beijing doit tirer parti des résultats d'autres conférences récentes des Nations Unies qui ont abordé des sujets connexes, comme la Conférence internationale sur la population et le développement et le Sommet mondial pour le développement social. L'Union européenne a participé activement à la réunion préparatoire régionale de haut niveau organisée par la CEE en prévision de la Conférence de Beijing, réunion qui a conduit à l'adoption d'une plate-forme régionale d'action qui vise à instaurer avant l'an 2000 une société plus équitable et viable, où il serait tenu compte des connaissances, du potentiel et des contributions des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. A cette fin, certains principes ont été identifiés lors de la réunion, principes sur lesquels il convient de fonder l'action en faveur de la promotion de la femme. La plate-forme régionale a également proposé des objectifs stratégiques qui, selon l'Union européenne, devraient également être repris dans la Plate-forme d'action qui sera adoptée à Beijing. Ces objectifs sont centrés sur la promotion et la valorisation du rôle de la femme dans tous les domaines de la vie publique et privée.

42. Les Stratégies prospectives d'action de Nairobi sont mises en oeuvre dans l'Union européenne, comme on le voit notamment avec l'introduction d'importantes mesures juridiques et autres favorisant l'égalité des chances pour les femmes, mesures qui contribuent grandement à la réalisation de cet objectif dans les pays de l'Union. Faisant référence à la Plate-forme d'action qui sera adoptée à Beijing, M. Fitschen déclare que la réalisation de ses objectifs ne saurait être le seul fait des gouvernements, du système des Nations Unies et des

/...

organisations non gouvernementales, mais qu'elle nécessitera le concours actif de la société tout entière et de chacun de ses membres.

43. M. FLORES OLEA (Mexique), s'exprimant également au nom de la Colombie et du Venezuela, déclare que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sera une nouvelle occasion de mettre l'accent sur la promotion de la femme : de nombreux obstacles mis en évidence lors de la Conférence sur les femmes de 1975 doivent encore être surmontés, mais les objectifs fixés par les Stratégies prospectives d'action de Nairobi demeurent valables.

44. La Conférence de Beijing est particulièrement importante parce qu'elle coïncide avec un regain d'intérêt pour les droits de l'homme, qui comprennent naturellement les droits spécifiques de la femme. M. Flores Olea se félicite que la tenue de la Conférence ait conduit à un apport de ressources et à une plus grande prise de conscience des questions relatives aux femmes, tant au niveau national qu'international. En outre, les réunions préparatoires régionales ont mis en évidence la nécessité d'une plus grande souplesse dans le processus de prise des décisions.

45. Bien que des progrès notables aient été réalisés, notamment en ce qui concerne l'égalité devant la loi et en matière d'éducation et de formation, les résultats diffèrent selon les régions. De plus, nombre des problèmes les plus urgents pour les femmes ne sont toujours pas résolus. La Plate-forme d'action devra donc refléter l'engagement, pris par la communauté internationale, de garantir la dignité, l'égalité et l'équité à l'égard des femmes dans les années à venir.

46. Parmi les questions essentielles qui seront abordées lors de la Conférence, on peut citer l'élimination de la pauvreté, l'attribution aux femmes d'une part équitable des responsabilités et des retombées du développement économique et social, la participation équitable des femmes à la prise de décisions et aux postes de responsabilité dans le domaine public et privé, des efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et enfin le respect et la promotion de leurs droits spécifiques. Ces préoccupations trouvent leur expression dans le Programme régional d'action de l'Amérique latine et des Caraïbes en faveur des femmes (1995-2001), programme qui a été adopté lors de la réunion préparatoire régionale tenue récemment en Argentine. Ce programme d'action reconnaît que des inégalités d'ordre structurel entre les hommes et les femmes subsistent dans la région et que les systèmes éducatifs perpétuent les stéréotypes sexistes. L'un des objectifs de la région est de garantir l'intégration totale des femmes dans la vie publique, non seulement pour répondre à leurs besoins propres mais pour oeuvrer au profit de la société tout entière. Le nombre croissant des femmes dans la population active est un facteur clef du développement, mais les structures sociales, par exemple les services de garderies d'enfants, doivent être améliorées pour permettre aux femmes de concilier leurs rôles professionnel et familial et pour réaliser la totalité de leur potentiel.

47. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, le Mexique, la Colombie et le Venezuela ont beaucoup fait pour assurer l'adoption en juin 1994 d'une convention panaméricaine sur la question, ce qui est un signe de

/...

l'engagement ferme, pris dans la région, de respecter l'intégralité des libertés et des droits fondamentaux des femmes.

48. Bien que près des deux tiers des Etats Membres soient devenus parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des efforts considérables sont encore nécessaires pour assurer sa pleine application. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes doit obtenir des ressources supplémentaires et un soutien accru pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions comme il convient. Il y a lieu également d'accorder une attention spéciale aux travailleuses migrantes, qui sont un groupe particulièrement vulnérable. A cet égard, M. Flores Olea mentionne la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, qui contient des directives spécifiques à ce sujet.

49. La prochaine session de la Commission de la condition de la femme marquera une étape particulièrement importante dans les préparatifs de la Conférence de Beijing. M. Flores Olea invite instamment toutes les délégations à participer activement aux travaux de la Commission, et ce dans un esprit de coopération, afin de parvenir à un accord sur le document qui sera adopté à la Conférence. L'intégration des femmes aura à terme des effets bénéfiques sur le développement social et économique; néanmoins, l'objectif principal de l'égalité des sexes est de garantir le respect de la dignité humaine. Une meilleure compréhension du fait que les femmes ont des droits intrinsèques et inaliénables favorisera leur promotion dans la société.

50. M. TUCKER (Bahamas), s'exprimant au nom du Suriname et des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui sont aussi des Etats Membres de l'ONU, déclare que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes donne l'occasion d'examiner les progrès faits en vue de parvenir à l'égalité absolue des femmes et de prendre à cet effet des mesures complémentaires appropriées. Tout en se félicitant qu'une attention considérable à l'échelle du système ait été consacrée aux activités préparatoires de la Conférence, il estime que certaines institutions et départements pourraient faire plus. Il préconise également un examen minutieux de tous les programmes à l'échelle du système pour veiller à ce que les questions concernant les femmes y figurent.

51. Plusieurs propositions utiles ont été le fruit de la dix-huitième Réunion spéciale interorganisations sur les femmes, et M. Tucker estime lui aussi qu'il convient de conférer un statut régulier à la Réunion dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale. Il est favorable à la stratégie qui consiste à prendre en considération les préoccupations des jeunes pendant tout le processus de préparation de la Conférence, et il appuie les demandes de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la Conférence. Il tient particulièrement à ce qu'on garantisse que tous les pays en développement soient représentés à la Conférence, car les contraintes économiques qu'ils connaissent les empêchent souvent d'être représentés de façon satisfaisante à des conférences et à des réunions préparatoires.

52. Dans le contexte des préparatifs en cours dans sa propre région, une plate-forme d'action a été rédigée, et elle met en lumière les préoccupations liées à la condition de la femme dans la sous-région des Caraïbes. Une

/...

résolution a été adoptée pour accorder à des membres associés des commissions économiques régionales le statut d'observateur à la Conférence de Beijing, en considération du fait que les pays en question ont enrichi et élargi le débat lors de précédentes conférences mondiales.

53. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes est un élément important du suivi des Stratégies prospectives d'action de Nairobi. Il existe encore de nombreux obstacles à la participation des femmes au processus de prise de décisions, malgré les progrès importants réalisés dans la condition de la femme de par le monde. M. Tucker souscrit donc à la conclusion préliminaire du document A/49/349, à savoir que des stratégies supplémentaires sont nécessaires pour garantir que les femmes seront pleinement habilitées à participer sans restriction à toutes les activités liées à la vie sociale. Il se félicite de l'action entreprise pour refléter des préoccupations liées au rôle spécifique des femmes dans les programmes d'action adoptés lors de la récente Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il espère qu'aucun effort ne sera ménagé pour traduire ces recommandations dans la réalité. Il se félicite également que le Département de l'information s'intéresse à la question des femmes et que le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) tient efficacement son rôle de promotion à cet égard. Le fait qu'UNIFEM s'attend à recevoir des contributions normales à son budget alors que les contributions aux activités de développement sont en nette régression indique que les pays conviennent de lui accorder leur confiance.

54. M. Tucker a été vivement préoccupé de constater à la lecture du rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (A/49/587) que les objectifs fixés pour la promotion des femmes aux classes supérieures du Secrétariat ne seront pas atteints en 1995. Il déplore également l'effectif anormalement bas de femmes originaires de pays peu représentés ou de pays en développement et espère que le plan d'action stratégique figurant dans le rapport sera exécuté. Faisant référence aux statistiques consternantes sur la représentation des femmes originaires des Caraïbes au Secrétariat, il voudrait qu'on fasse plus d'efforts pour que ces statistiques soient améliorées à l'avenir. En conclusion, il souscrit à la proposition d'accorder au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes plus de temps pour s'acquitter de ses tâches et souligne qu'il importe de ne pas perdre de vue les objectifs fixés, en sorte qu'on continue d'enregistrer des progrès en ce qui concerne la promotion de la femme.

55. M. BUTLER (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, regrette que l'Organisation des Nations Unies ne soit jamais parvenue depuis sa création à refléter dans sa composition le principe fondamental de l'égalité des droits des hommes et des femmes en utilisant pleinement les talents de la moitié de la population mondiale, ce qui aurait été un exemple pour le monde entier. Bien que l'objectif général de la participation des femmes au Secrétariat pour 1995 soit presque atteint, on est loin du compte en ce qui concerne les postes de rang élevé, où la présence des femmes est très inégalement répartie. Qui plus est, les femmes sont toujours largement confinées dans des postes subordonnés. La réalisation d'un objectif chiffré ne suffit pas; la question doit être abordée dans le contexte global de

/...

la planification des effectifs et de la gestion des ressources humaines, et il faut prévoir aussi une meilleure ambiance de travail pour les femmes.

56. M. Butler se félicite donc que nombre des imperfections signalées par le Corps commun d'inspection dans son rapport (A/49/176) seront prises en considération dans les réformes fondamentales de gestion qui seront introduites en 1995. Il espère aussi que le plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000) permettra d'instaurer des pratiques équitables en matière d'emploi et d'aplanir les obstacles à la promotion des femmes au Secrétariat. De meilleurs résultats seront possibles lorsqu'on insistera sur la responsabilité directe d'unités et de fonctionnaires identifiables de l'Organisation.

57. M. Butler se félicite de la mise au point d'un système global d'aménagement des carrières pour tous les membres du personnel. L'expérience a montré qu'un système de placement et de promotion fondé sur le mérite garantit que l'efficacité et la productivité seront des éléments clefs dans le processus de sélection. Il recommande d'élaborer et d'appliquer une politique d'égalité des chances dans les processus de recrutement et de sélection, car elle engagerait la responsabilité des administrateurs et signalerait l'adoption d'une politique claire et suivie en matière de pratiques administratives relatives au personnel. M. Butler serait également partisan de la mise au point de stratégies pour traiter des questions liées au travail et à la famille et de l'amélioration des systèmes de recours en cas de doléances. Face à la nécessité de prendre d'urgence des mesures pratiques à tous les niveaux pour atteindre l'objectif de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, l'Organisation des Nations Unies verrait sa crédibilité compromise si elle ne parvenait pas à montrer l'exemple dans l'application de politiques axées sur la promotion de la femme.

La séance est levée à 13 h 10.